



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur le projet de la révision du Plan Local d'Urbanisme

sur la révision du zonage assainissement

Par arrêté n° 18/111 en date du 22 Mai 2018, le Maire de la commune de **BOULOC** a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la révision du zonage assainissement.

A cet effet, Monsieur Michel AZIMONT, ingénieur retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

La durée prévue de l'enquête est de 33 jours soit du lundi 11 juin 2018 à 9 heures au vendredi 13 juillet 2018 à 18 heures inclus. Toute information sur les dossiers pourra être obtenue auprès du service urbanisme de la mairie – 05.62.79.94.93.

Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, le dossier de révision du zonage d'assainissement seront consultables pendant toute la durée de l'enquête publique :

- en format papier, à la mairie de Bouloc aux jours et heures habituels d'ouverture :

○ Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h-12h 14h-18h

○ Jeudi : 9h-12h 14h-19h

- sur le site dédié, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/800>

De plus, les dossiers d'enquête publique seront également consultables sur un poste informatique à la mairie, sur le site dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/800>, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique dès publication de cet arrêté.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Bouloc aux jours et heures suivants :

- **Lundi 11 juin 2018 de 14 heures à 17 heures**
- **Mercredi 27 juin 2018 de 15 heures à 18 heures**
- **Samedi 7 juillet 2018 de 9 heures à 12 heures**

Pendant la durée de l'enquête publique, chacun pourra émettre ses observations :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible en mairie aux heures et jours d'ouverture habituels ;
- Par courrier adressé à M. le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Bouloc-55 rue Jean Jaurès BP2-31620 BOULOC ;
- Par courriel, à l'adresse suivante : enquete-publique-800@registre-dematerialise.fr. Dans ce cas, les observations seront consultables dans les meilleurs délais sur le site dédié à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/800>

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur :

- A la mairie de Bouloc aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Sur le site internet de la commune.

A l'issue de l'enquête publique, la commune de Bouloc délibèrera pour approuver la révision du PLU et le bureau syndical de Réseau 31 délibèrera pour approuver le zonage de l'assainissement.

Le Maire,
Ghislaine CABESSUT